Allégement des mesures de protection vis-à-vis de la Covid-19

lun. 06/03, 11:30

Message envoyé en liste globale

Bonjour,

Dans le contexte de l'évolution de la pandémie de COVID-19, plusieurs sociétés savantes ont émis des recommandations pour la protection des patients et des professionnels dans les établissements de santé et médico-sociaux[1,2,3].

La transmission actuelle du SARS-CoV-2 nous place en situation de **risque modéré** ce qui implique des changements par rapport à la politique de protection en vigueur jusqu'à ce jour. Certaines procédures du service d'hygiène hospitalière vont être supprimées et certaines vont être modifiées au cours des prochains jours (liste ci-dessous).
L'application rigoureuse des **précautions standard** par tous est un pré requis indispensable.
Mais les principaux changements portent néanmoins sur 4 points et peuvent dès à présent être mis en application :

- **Port de masque chirurgical :**
  - **Par les professionnels :** le masque chirurgical n'est plus obligatoire en continu. Il doit être porté dans toutes les situations de soins (chambres, consultations, …) et les situations avec risque de transmission avec un patient (croisement dans les couloirs, entretien administratif, …) à l'intérieur du bâtiment.
    Le masque peut être retiré dans toutes les interactions entre professionnels où il n'y a pas de contact avec les patients ou les visiteurs : dans les bureaux médicaux, office de soins, salle de détente, salles de réunions,....
    Les recommandations habituelles du port de masque demeurent (ex : par un professionnel en cas de signe évocateur d'une pathologie respiratoire…).
  - **Par le patient :** le patient continue à porter un masque chirurgical dès l'entrée dans l'enceinte intérieure de l'établissement, dès l'entrée d'une personne dans sa chambre et dès qu'il sort de sa chambre.
  - **Par le visiteur :** le visiteur continue à porter un masque chirurgical en continu dès l'entrée dans le bâtiment.

- **Organisation des repas des professionnels :** Les mesures de type distanciation physique d'au moins 2 mètres, disposition des places en quinconce, respect des capacités maximales d'accueil d'une pièce (jauge) sont supprimées.

- **Réunions ou moment de convivialité :** Les mesures de type port du masque chirurgical en permanence et interdiction de nourriture ou de boisson sont supprimées.

- **Dépistage :**
  <u>1) Indications supprimées</u>
  - Le dépistage systématique pour tout patient devant être hospitalisé dans une unité du CHUGA après passage aux urgences est supprimé.

- Le dépistage systématique pour tout patient admis au CHUGA et installé dans une chambre à 2 lits pour un séjour>24h est supprimé.
- Le dépistage lors d'un transfert vers un SSR/SLD ou une EHPAD est supprimé.

2) Indications conservées

- Le test diagnostique en cas de suspicion clinique de Covid-19, d'un patient contact d'un cas avéré (Voisin de chambre d'un cas ou situation de Cluster) reste d'actualité.
- Le test diagnostique des professionnels de santé symptomatiques reste d'actualité.

- 3) Cas particulier du dépistage pour les interventions programmées de chirurgie adulte et pédiatrique (sauf secteur ambulatoire) :

▪ Chirurgie sans ventilation mécanique : Dépistage non recommandé
▪ Chirurgie avec ventilation mécanique : Dépistage non recommandé sauf patients non vaccinés (selon définition des autorités sanitaires la plus récente) et/ou très immunodéprimés et/ou patients fragiles (ASA 3-5) et/ou bénéficiant d'une chirurgie à haut risque respiratoire selon les recommandations publiées par la SFAR le 28/02/2023 (https://sfar.org/positionnement-de-la-sfar-sur-la-strategie-de-depistage-covid-19-avant-une-chirurgie-programmee-en-periode-de-circulation-du-variant-omicron-de-sars-cov-2/)

Toutes les autres mesures restent inchangées. Nous vous invitons à vous référer aux procédures existantes autres que celles en cours de modification listées à la fin du document.

Bien cordialement,

Pr Caroline Landelle (pour le service d'hygiène hospitalière du CHU GA, site Grenoble)
Dr Patricia Pavese (directrice médicale de la crise Covid)
Dr Mathilde Guillaume (pour le service d'hygiène hospitalière du CHU GA, site Voiron)

Références :

[1] Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) - Note relative à la protection des patients et des professionnels en contexte COVID-19 - 07/02/2023
[2] Société Française de Microbiologie (SFM) / ANRS Maladies Infectieuses Emergentes / Centre National de Référence Virus respiratoires / Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR) / Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) / Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) / Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) / Collège de Bactériologie, Virologie, Hygiène des Hôpitaux (ColBVH) / Laboratoire d'analyses médicales du secteur privé - Recommandations relatives aux indications du diagnostic de la COVID-19 par biologie moléculaire en milieu hospitalier - 28/02/2023
[3] Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR) - Positionnement de la SFAR sur la stratégie de dépistage covid-19 avant une chirurgie programmée en période de circulation du variant omicron de SARS-COV-2 - 28/02/2023

Liste des procédures qui sont en cours de modification :
GRI.FTE.200 Précautions générales à respecter dans le contexte d'épidémie de COVID-19
GRI.PRO.162 Indications des prélèvements respiratoires pour recherche de SARS-Cov-2 (Coronavirus) et diagnostic de Covid-19